



REGLEMENT INTERIEUR

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/ PARENTS

« Parent'aise »

Communauté de Communes de Grande Champagne

BP 45

16130 SEGONZAC

Tel : 05-45-83-47-99

Internet : www.cc-grandechampagne.fr

Messagerie : cdcgc@cdcgc.fr

Vous pouvez joindre Stéphanie ou Aurore les jeudi
après midi au

Tel : 06-69-42-99-00



Parent'aise est lieu d'accueil, de jeu, de rencontre, d'échange et de soutien.

L'Accueil Enfants/ Parents est géré par la Communauté de Communes de Grande Champagne.

Il est ouvert aux parents, futurs parents et grands-parents d'enfants de 0 à 6 ans.

L'accueil est en priorité destiné aux familles de la Communauté de Communes de Grande Champagne, néanmoins les familles des autres communes pourront y participer dans la mesure des places disponibles.

Les objectifs :

- ❖ Rompre l'isolement des familles, en leur permettant de rencontrer d'autres parents et des professionnels, pour échanger sur la fonction parentale.
- ❖ Conforter la relation enfant/ parent, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.
- ❖ Accompagner et valoriser les compétences des parents.
- ❖ Proposer aux jeunes enfants un lieu de socialisation.

L'accueil :

Parent'aise est ouvert tous les jeudis après midi de 14h30 à 17h20, sur quatre communes de la Communauté de Communes de Grande Champagne.

- ❖ Le premier jeudi de chaque mois dans la salle des fêtes de GENTE
- ❖ Le deuxième jeudi de chaque mois dans la salle des fêtes de JUILLAC LE COQ
- ❖ Le troisième jeudi de chaque mois dans la salle des distilleries de SEGONZAC
- ❖ Le quatrième jeudi de chaque mois dans la salle des fêtes de GENSAC LA PALLUE

Les dates et les passages du Lieu d'Accueil Enfants /Parents dans les communes ci-dessus sont disponibles :

- ❖ Sur le site internet de la Communauté de Communes de Grande Champagne.
- ❖ Sur le Lieu d'Accueil Enfants/ Parents.
- ❖ Dans les mairies du territoire.
- ❖ Au sein de l'association ACCOLADE et à la médiathèque de Segonzac.

L'encadrement :

L'équipe est constituée de deux professionnelles de la petite enfance :

- ❖ Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants
- ❖ Aurore, CAP petite enfance

Les accueillantes sont disponibles et à l'écoute des familles dans un esprit d'accompagnement, afin de favoriser les échanges et ce dans un climat de convivialité et chaleureux.

L'anonymat et la confidentialité sont assurés. Seuls seront notés sur un cahier, le prénom de l'enfant, sa commune, s'il vient pour la première fois et les liens qui l'unissent à l'adulte.

Aucun dossier d'inscription n'est demandé.

Participation :

Gratuité du lieu.

Les accompagnants :

- ❖ L'adulte est responsable de la sécurité physique et affective du ou des enfants qu'il accompagne, tout au long de la séance.
- ❖ Les accompagnants sont acteurs du lieu d'accueil, il est demandé par les accueillantes qu'ils participent à la vie du groupe.
- ❖ Chaque accompagnant doit apporter son nécessaire pour le change de l'enfant (biberon, couches, lingettes...).
- ❖ Pour contribuer à un environnement sain, il est indispensable de munir les enfants qui marchent d'une paire de chaussons, des sur-chaussures seront mises à disposition des adultes à l'entrée.
- ❖ Il est demandé de respecter les lieux et le matériel.
- ❖ Chaque personne s'engage à maintenir l'espace de jeu praticable et de participer au rangement du matériel après son utilisation.
- ❖ Il est demandé respect et civilité auprès des autres enfants et parents, les accueillantes sont autorisées à exclure tout perturbateur.
- ❖ Pour le bien être de tous, il est souhaitable de laisser le portable éteint.
- ❖ Les accueillantes ne peuvent être en aucun cas tenue responsable d'un éventuel accident.

Planning des activités :

Les accueillantes mettent en place différentes animations, facultatives, pendant les temps d'accueil les lundis matins. Egalement des sorties, des fêtes ou des rencontres thématiques durant l'année en fonction des besoins et des attentes des familles. Toutes les propositions sont les bienvenues.

Modalités médicales :

Dans un souci d'hygiène et de protection, toute personne adulte ou enfant présentant des symptômes de maladies contagieuses ne peut être admis sur le lieu d'accueil. Les accueillantes se réservent le droit de ne pas les accueillir.

Le Lieu d'Accueil Enfants/ Parents dispose d'une pharmacie. Pour les soins complémentaires l'accompagnant de l'enfant est responsable.

Fermeture :

Parent'aise sera fermé :

- ❖ Les 3 premières semaines du mois d'août
- ❖ La semaine entre Noël et le premier de l'an
- ❖ Les jours fériés et certains ponts
- ❖ En cas d'intempérie (neige, verglas)
- ❖ En cas de maladie des accueillantes

Droit à l'image :

Des photos peuvent être prises lors des différents ateliers, fêtes, animations extérieures et rencontres thématiques. Le Lieu d'Accueil Enfants/Parents se réserve le droit d'utiliser ces images sur des documents d'information ou d'exposition.

La presse peut également être invitée à prendre des photos pour des articles.

Modification du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est affiché dans l'entrée.

Il pourra être modifié si besoin. Les familles seront préalablement consultées pour avis et informées.